

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-189 du 8 Juillet 1980

Chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande de l'intérim du Camarade Sanni MAMA GOMINA, Ministre du Commerce pour compter du 7 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

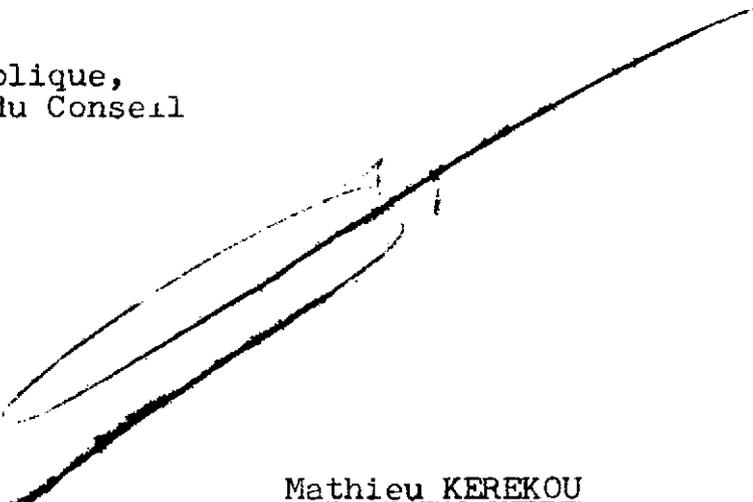
DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 7 Juillet 1980, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce pendant l'absence du Camarade Sanni MAMA GOMINA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MC-MIP 6 autres Ministres 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde.Chanc.2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-